

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

**Associations intercommunales de développement économique - Arc Sud
Développement - Talence Innovation Sud Développement - Soutien aux actions
menées au titre de l'exercice 2004 - Subventions de la Communauté Urbaine -
Conventions - Décisions - Autorisations.**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'adoption en date du 17 janvier 2003 de la nouvelle politique économique de la Communauté Urbaine a conduit notre établissement public à voter, lors du Conseil du 19 septembre 2003, les modalités de renforcement de ses relations partenariales avec les structures de développement économique oeuvrant sur le territoire de l'agglomération et à ce titre, la Communauté Urbaine a indiqué sa volonté de promouvoir un cadre intercommunal pour l'ensemble des associations de développement local. Dans le prolongement de cette politique, les trois communes de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon ont souhaité développer des partenariats sur leurs territoires en les étendant à la coopération économique intercommunale.

Leur objectif était d'une part, de conjuguer leurs efforts en matière de valorisation des zones d'activités, développement des activités artisanales et commerciales et développement de l'emploi local, et d'autre part, développer les missions spécifiques liées à la présence de centres de recherche et de laboratoires universitaires sur l'ensemble de leur territoire. Ainsi, les démarches de concertation dans lesquelles les trois communes se sont engagées, ont abouti courant 2004, à une évolution des deux structures existantes V.O Développement et Talence Innovation intégrant ces nouvelles orientations et se traduisant par une modification de leurs statuts :

- Arc Sud Développement (ex V.O Développement) qui accueillera les projets économiques à caractère généraliste : implantations d'entreprises, gestion de la pépinière existante sur Villenave d'Ornon, mise en relation des demandeurs d'emploi avec les entreprises et communication économique sur la zone. Les communes de Gradignan et Talence ont ainsi adhéré à l'association.
- Talence Innovation Sud Développement (ex Talence Innovation) qui sera plus spécialement dédiée au portage de projets économiques issus de la recherche, des transferts de technologie et de l'innovation et développera par ailleurs sa compétence en management, études et formation. Les communes de Villenave d'Ornon et Gradignan, ainsi que la SAEMCIB (Société d'Economie Mixte de Construction Immobilière de Bègles) ont adhéré à l'association dans des conditions qui ne sont pas encore connues à ce jour.

Les programmes d'actions présentés par les deux associations concernent l'année 2004. Ils s'inscrivent également dans le cadre pluriannuel, souhaité par la Communauté Urbaine, en fixant des objectifs et des budgets prévisionnels pour la période 2004-2006.

I – ARC SUD DEVELOPPEMENT :

A – Programme d'actions

La nouvelle entité Arc Sud Développement prend appui sur les moyens et les objectifs de V.O. Développement tout en intégrant le passage à un périmètre d'action intercommunal.

Arc Sud Développement souhaite s'inscrire dans le cadre de la nouvelle politique économique de la Communauté urbaine en mettant en exergue quatre objectifs pluriannuels qui tiennent compte du caractère intercommunal de la nouvelle entité.

- la création d'entreprises et la promotion de l'esprit entrepreneurial

Les actions visent à développer et améliorer la politique d'accueil et de conseils des porteurs de projets.

- Accueil et conseil aux créateurs : recherche de partenaires, financements, locaux
- Participation au Salon de l'Entreprise

- le développement économique endogène

Les actions visent à renforcer la proximité entre Arc Sud Développement et le tissu d'entreprises du territoire.

- Veille économique locale : fichier des locaux vacants, données économiques
- Accueil, conseil et suivi des entreprises
- Etudes préalables à la mise en place de services de proximité : gestion collective des déchets, sécurisation des zones d'activité, signalétique

- le développement économique exogène

Les actions sont destinées à accueillir des entreprises nouvelles, soit dans le cas de relocalisations intra-communautaires, soit dans le cas d'implantations sur l'agglomération, en partenariat avec le BRA.

- la promotion des zones d'activité communautaires et du pôle multimodal de Hourcade

Ces actions font l'objet d'indicateurs qualitatifs d'évaluation permettant d'apprécier la réalisation des objectifs.

B – Budget prévisionnel 2004

Notre établissement public est sollicité pour apporter son soutien financier à hauteur de 50 000 € dans le cadre d'un budget annuel T.T.C s'élevant à 176 500 €, et réparti comme suit :

CHARGES	€ T.T.C	PRODUITS	€ T.T.C
<i>Favoriser l'esprit entrepreneurial et la création d'entreprises</i>	34 000	<i>Participation Gradignan</i>	4 000
<i>Soutenir et développer les entreprises en place sur Gradignan et Villenave d'Ornon</i>	66 000	<i>Participation Talence</i>	4 000
<i>Accueillir les entreprises nouvelles sur Gradignan et Villenave d'Ornon</i>	32 500	<i>Participation Villenave d'Ornon</i>	118 500
<i>Promouvoir la plateforme multimodale d'Hourcade et autres</i>	18 500	<i>Communauté Urbaine de Bordeaux</i>	50 000
<i>Communiquer et animer les structures « clubs d'entreprises »</i>	22 500		
<i>Mise en place d'outils d'évaluation et démarche qualité</i>	3 000		
TOTAL :	176 500	TOTAL :	176 500

II – TALENCE INNOVATION SUD DEVELOPPEMENT :

A – Programme d'actions

Talence Innovation Sud Développement s'appuie sur l'infrastructure et les actions menées par Talence Innovation pour développer progressivement ses actions à l'échelle des trois communes.

La nouvelle structure prend appui sur le cœur des missions de Talence Innovation : la promotion et le renforcement des liens entre le pôle universitaire (les 4 universités de Bordeaux et les grandes écoles : ENSAM, ENSCPB, ENSEIRB) et les collectivités.

L'association s'inscrit dans le cadre pluriannuel souhaité par la Communauté Urbaine en mettant en avant quatre axes majeurs en cohérence avec la convention de partenariat conclue en 2003 :

- Aide et appui à la création d'entreprises dans le sud Bordeaux et poursuite des actions menées à Talence

- . Appui à la mise en place d'infrastructures d'accueil d'entreprises : pépinière, hôtel, incubateur
- . Accompagnement des entreprises existantes et nouvelles
- . Appui à la création et au fonctionnement des clubs d'entreprises

- Etudes et actions spécifiques à caractère intercommunal

L'association Talence Innovation développe différents outils d'analyse et d'information/communication qui peuvent être élargis à l'ensemble du territoire du Sud Bordeaux.

- . Mise en place d'un observatoire de l'économie et de l'emploi du Sud Bordeaux
- . Optimisation du site Internet de Talence Innovation et création d'un site portail du Sud Bordeaux
- . Actions spécifiques en faveur de la création d'entreprises et de l'entrepreneuriat : mise en œuvre de la convention conclue avec l'ENSEIRB relative à la structuration des projets de créations d'entreprises des étudiants, concours à destination de l'ensemble des porteurs de projets innovants et des jeunes créateurs

- Des pôles de développement à vocation nationale et internationale

Talence Innovation Sud Développement accompagne la structuration des pôles de compétence à dimension scientifique et technologique sur l'agglomération bordelaise par la mise en place et l'animation de groupes de travail réunissant les acteurs fédérés par l'association (entreprises, organismes de recherche).

Par ailleurs, dans le cadre d'un pôle « qualité, sécurité, environnement, développement durable », l'association vise à développer l'intégration par les PME dans leur système de management de normes en matière de qualité, de sécurité et d'environnement.

Enfin, une action vise à mettre en place une expérimentation, auprès d'un panel de collectivités territoriales, de l'adaptation du guide SD 21 000 qui définit des lignes directrices pour l'intégration des principes du développement durable dans la stratégie et le management de l'entreprise.

- Relais de la Communauté Urbaine en matière de communication, promotion et prospection

Talence Innovation Sud Développement souhaite structurer la communication du Sud Bordeaux en contribuant à la définition des axes de communication les plus pertinents pour le Sud Bordeaux. De plus, l'association souhaite coordonner, pour les membres et structures partenaires, le développement des supports de communication (plaquettes, fiches), la création d'un site portail et la participation à des manifestations.

Talence Innovation Sud Développement souhaite s'inscrire dans le cadre de la politique communautaire de promotion de la Métropole et de prospection d'entreprises par une contribution aux actions menées par la Communauté Urbaine.

B – Budget prévisionnel 2004 :

Notre établissement public est sollicité pour apporter son soutien financier à hauteur de 50 000 € dans le cadre d'un budget annuel T.T.C s'élevant à 243 710 €, dont 153 308 € destinés aux actions intercommunales du Sud Bordeaux, et réparti comme suit :

CHARGES	€ T.T.C	PRODUITS	€ T.T.C.
<u>Actions spécifiques commune de Talence :</u> Etudes et actions en faveur du développement économique	<u>90 402</u>	<u>Actions spécifiques commune de Talence :</u> Ville de Talence Etat Autres ressources	<u>90 402</u> 71 266 11 312 7 824
<u>Actions intercommunales du Sud Bordeaux :</u> Aide et appui à la création d'entreprises Etudes et actions spécifiques : - observatoire de l'économie et de l'emploi - outils NTIC - actions en faveur de la création d'entreprises. Pôles de Développement Relais de la C.U.B.	<u>153 308</u> 72 000 41 026 22 182 18 100	<u>Actions intercommunales du Sud Bordeaux :</u> Communes du Sud-Bordeaux Etat Communauté Urbaine Cotisations Autres ressources	<u>153 308</u> 65 734 24 300 50 000 5 450 7 824
TOTAL :	243 710	TOTAL :	243 710

Notre établissement public, qui, depuis plusieurs années, apportait son soutien financier aux deux associations communales de développement économique V.O Développement et Talence Innovation, pourrait allouer aux structures élargies, qui entrent en cours d'exercice dans leur dimension intercommunale, une subvention de 50.000 € par an, soit le montant accordé aux autres associations de développement économique à caractère intercommunal. Pour 2004, ce montant serait réduit, prorata temporis, à 37.500 €.

A compter de 2005, sur la base des actions prévues pour 2005 et 2006, une convention pluriannuelle sera conclue avec chacune des associations.

Aussi, si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- DECIDER :

- l'attribution d'une subvention d'un montant de 37 500 € au bénéfice de l'association Arc Sud Développement,
- l'attribution d'une subvention d'un montant de 37 500 € au bénéfice de l'association Talence Innovation Sud Développement,

pour les actions qu'elles mèneront en 2004,

- AUTORISER :

Monsieur le Président à signer les conventions ci-annexées, en vue de régler notamment les modalités de versement des subventions communautaires.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au Chapitre 65, article 6574, fonction 900 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des Socialistes et le groupe des Verts s'abstiennent

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
12 OCTOBRE 2004

M. JEAN-CHARLES BRON

